

FICHE SIGNALÉTIQUE

ATTIJARI DIVERSIFIE

SICAV

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 19/06/2025 sous la référence n° VP25099


IKHTISSAM METTOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne


Wafa Gestion
416, Rue Mohammed VI
Tél: 8522 45 38 38
Casablanca

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : Diversifié.
- Indice de référence : 30% MASI publié par la Bourse de Casablanca + 70% Moroccan Bonds Index Moyen Terme publié par BMCE CAPITAL.
- Objectifs de gestion : La SICAV vise à obtenir sur une durée de placement recommandée de 4 ans, une performance supérieure à celle de son indice de référence.
Pour y parvenir, la SICAV investira principalement sur les marchés actions et de taux. La SICAV cherchera à profiter de la dynamique du marché boursier tout en profitant des revenus fixes offerts par la poche obligataire.
L'allocation des deux poches variera dans le temps suivant les conditions macroéconomiques et de marchés, et selon les analyses et convictions de Wafa Gestion.
L'objectif étant de permettre à la SICAV de s'adapter aux différentes évolutions du marché et ainsi tenter de générer une appréciation du capital à moyen terme.
- Stratégie d'investissement : La SICAV investira ses actifs en actions et en titres de créances sans que la proportion d'actions cotées n'atteigne 60% de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Actions » et liquidités, ou que la proportion de titres de créances n'atteigne 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM "Obligations", créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire et liquidités.
La SICAV pourra investir en droits d'attribution ou de souscription et en certificats d'investissements cotés à la Bourse de Casablanca.
La SICAV pourra investir au maximum 10% de son actif sur le marché monétaire, à savoir, dans les opérations de pension ainsi que dans les titres de créances négociables (TCN) dont la maturité résiduelle est inférieure à un an.
La SICAV pourra effectuer des opérations de prêts et d'emprunts de titres dans les règles et conditions de la réglementation en vigueur.
L'investissement en titres d'OPCVM, toutes catégories confondues, n'excédera pas 10% de l'actif net, tout en respectant la réglementation en vigueur.
Par ailleurs, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les règles et conditions de la réglementation en vigueur.
Enfin, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net en autres valeurs selon les conditions de la réglementation en vigueur.
L'univers d'investissement de la SICAV est le suivant:
 - Bons du Trésor,
 - Titres de créances garantis par l'Etat marocain,
 - Actions cotées à la Bourse de Casablanca,
 - Certificats d'investissements cotés,
 - Droits d'attributions ou de souscriptions cotés,
 - Titres d'OPCVM,
 - Titres de FPCT et d'OPCC,
 - Titres de créances négociables,
 - Obligations,
 - Dépôts à terme.Aussi, la SICAV pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension.
- Durée de placement recommandée : 4 ans
- Souscripteurs concernés : Grand public

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : 01^{er} janvier au 31 décembre
- Valeur liquidative d'origine : 100 Dirhams
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage de la valeur liquidative dans les locaux de Wafa Gestion et du réseau d'Attijariwafa Bank, selon une fréquence quotidienne et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :
 - Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Locaux du réseau d'Attijariwafa Bank.
 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.
 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour ouvré avant 11h30 et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.

- Affectation des résultats : capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées.

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.

III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

- Commission de souscription maximale :
 - Au maximum 3% HT des montants souscrits, dont 0,2% incompressible, acquis à la SICAV.
- Commission de rachat maximale :
 - Au maximum 1,5% HT des montants rachetés, dont 0,2% incompressible, acquis à la SICAV.
- Cas d'exonération :
 - A la discrétion du réseau placeur.

- Frais de gestion :

- 2% HT maximum l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou d'actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par la société de gestion de l'OPCVM.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat de la SICAV, provisionnés à chaque date de calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :

○

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publications :	20 000 DHS
(2) Honoraires du commissaire aux comptes :	10 000 DHS
(3) Commission de l'AMMC :	0.025%
(4) Frais du dépositaire :	0.08%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 DHS
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de WAFA GESTION :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)



IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **27/03/2025, GP25049**
- Société de gestion : **Wafa Gestion** représentée par **Réda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**
- Etablissement dépositaire : **ATTIJARIWafa Bank** représentée par **Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Délégué**
- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
ATTIJARIWafa Bank	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank	0522 29 88 88

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.